



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation :
06/10/2025

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - S. JOURDA - R. POLLAK - S. MOLINIER - S. MOURLAN

formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- F. WATRELOT représenté par A. ROMERO
- O. COSTA représentée par H. RUFFEL
- J.-C. GUISTI

Absents excusés : B. SOULIE

Secrétaire de séance : S. JOURDA selon l'article L.2121-15 du CGCT

Sandra JOURDA est élue secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 06/10/2025.

Approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire par délégations

M. le Maire rend compte des décisions prises conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations données par délibération n°2020-25 du 25 mai 2020 du Conseil Municipal :

DECMA n°2025-10

Location LOGEMENT 7 avenue de l'Europe

Vu la délibération n°2024-45 du 16 décembre 2024 fixant le montant des loyers 2025 ;

Vu la vacance du logement communal sis 7 avenue de l'Europe 11800 Rustiques ;

Considérant la demande de M MARTINEZ Anthony sollicitant ce logement à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient de signer un bail de location pour le logement sis 7 avenue de l'horloge avec M MARTINEZ Anthony pour l'occupation du logement susvisé ;

ARTICLE 1 : décide de signer avec M MARTINEZ Anthony, le bail de location définissant les conditions d'occupation du logement sis 7 avenue de l'Europe, et ce à compter du 1er octobre 2025 ;

ARTICLE 2 : dit que le loyer mensuel de ce logement est fixé à 420 euros (QUATRE CENT VINGT EUROS) hors charges ;

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2025-27

131025/01

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire expose,

Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17ans du territoire par la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025 – 2027 sur les territoires suivants :

- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Haut Minervois
- Carcassonne
- Sud Carcassonnais

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par L'Etat, la Caisse d'allocations Familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet éducatif de territoire tel qu'exposé pour la période 2025/2027, document synthétique consultable auprès du secrétariat général de la commune.

- D'autoriser Monsieur, Madame le Maire à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente.

**Aménagement de la traversée du village RD206- Avenue de l'Europe
Tranche 2 Demande de subvention**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'aide aux communes de Carcassonne Agglo visant à soutenir les projets d'investissement communaux concourant à la vitalité des communes et territoires. L'ensemble des communes est éligible à ce fonds de soutien sans condition de seuil d'habitants ou de montant de projet.

Le fonds de soutien interviendra en complémentarité avec les autres financeurs, Carcassonne Agglo ne pouvant être l'unique financeur.

Le taux maximal d'intervention de l'aide est de 30% HT et le montant des fonds de concours cumulés ne peut excéder 80% HT du montant prévisionnel de la dépense maximale.

Le maire rappelle que le projet d'aménagement de la traversée du village RD206-Avenue de l'Europe Tranche 2 a un montant prévisionnel de 214 919.20 €HT, subventionné à 31% par l'état (67 367.00 €HT, déjà notifiée) et à 32% par le département (68 439.00 €HT, en attente de notification), entre dans le cadre des projets subventionnable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **demander une subvention auprès de Carcassonne Agglo dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village, aussi élevée que possible, soit 17 % (36 129.36 €HT) ;**
- **donner tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.**

Demande de subvention - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 3

Vu le projet d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe préalablement étudié par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) sur l'ensemble de la traversée du village qui a été découpé en 5 secteurs ;

Vu la délibération n°2021-09 du 15 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal a décidé la réalisation en 2 phases de l'aménagement et la sécurisation de la RD 206 dite avenue de l'Europe ;

Vu la délibération n°2022-35 du 24 octobre 2022 approuvant le projet de la phase 1 ;

Considérant le travail de redécoupage en 3 tranches de la phase 1 présentée par Pascal VALLIERE en préambule de la séance du 09 octobre 2023 ;

Considérant le plan des ouvrages projetés de la tranche 3 présenté lors de la séance du 15 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2026 pour la tranche 3.**

- De solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du département de l'Aude au titre du dispositif de l'aide aux communes pour la tranche 3.
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DELCM n°2025-30

131025/04

Demande de subvention auprès du département - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 2 - Convention

Le Maire présente au Conseil la notification d'attribution d'une subvention de 68 439 € du département de l'Aude adopté lors de la séance de la commission permanente du 26 septembre 2025.

La subvention attribuée émane pour **22 051 €** de crédits départementaux et pour **46 388 €** de la répartition du produit des amendes de police.

Une convention de financement formalise le soutien financier du Département sur le projet de travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe et en précise les modalités. Elle vise également à garantir nos engagements réciproques.

Il convient de signer cette convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Divers

- **Repas avant Noël des Conseillers municipaux et des employés**

Une majorité de conseillers étant indisponible à midi, le repas se fera le soir. La date reste à définir.

- **Présentation d'un support de communication pour les travaux d'investissement de la commune**

Dans le but de mieux faire connaître aux administrés les réalisations de la commune ainsi que les organismes ayant soutenus les travaux. Le projet recueille l'approbation du Conseil, cependant la localisation du panneau reste sujette à réflexion.

- **Compte-rendu Commission**

Commission O.L.D du 07/10/2025

Cette commission a pour but de relancer une campagne d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillage.

La commission a soulevé le problème des chemins communaux peu fréquentés qui se refermaient lentement.

Commission Vivre Ensemble

Organisation du dixième marché de Noël, le 7 décembre. Nathalie fait des crêpes.

Chocolat de Noël, 82 personnes âgés de plus de 70 ans.

Le Conseil souhaite connaître le ou la doyenne du village.

- **Sécurité Citystade**

La grille de protection côté rue sera très bientôt installée par le service technique.

- **Borne IRVE**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'après avoir reçu un courrier l'informant que Rustiques n'était pas prioritaire dans le plan pluriannuel du Syaden pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule, il a pris contact avec le Président du Syaden afin de changer la priorité.

- **Eclairage Public tranche 2025**

L'entreprise Robert doit recevoir les lampadaires sous peu et les installera à l'entrée et la sortie de l'avenue de l'Europe.

- **Eclairage Public tranche 2026**

La tranche 2026 se concentrera sur le remplacement des ampoules par des LED plus économiques sur les lotissements.

- **Visite du lotissement Marcou Les Terrasses de l'Alaric**

La réception du chantier se fait le 26 novembre, les futurs locataires font l'état des lieux le 27. Une visite des locaux sera organisée au cours du mois de Novembre pour le Conseil Municipal.

- **Décorations lumineuses de Noël**

Deux décorations lumineuses vont être achetées pour renouveler le stock.

- **Salon des maires de l'Aude**

Il aura lieu le 7 novembre à Limoux, le Maire rappelle au Conseil qu'ils sont tous invités à participer.

- **Prochaines réunions**

Réunion du conseil municipal prévue le lundi 24 Novembre 2024 à 18h30.

La commission Espaces Verts se réunira le 16 octobre à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Ont signés au registre le Maire et le secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 13 OCTOBRE 2025

Date de convocation:
13-10-2025

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - S. JOURDA - R. POLLAK - S. MOLINIER - S. MOURLAN formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- F. WATRELOT représenté par A. ROMERO

- O. COSTA représentée par H. RUFFEL

- J.-C. GUISTI

Absents excusés : B. SOULIE

Secrétaire de séance : S. JOURDA selon l'art L.2121-15 du CGCT

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2025-27	PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE Carcassonne Agglo	131025/01
RUST-2025-28	Aménagement de la traversée du village RD206- Avenue de l'Europe Tranche 2 Demande de subvention	131025/02
RUST-2025-29	Demande de subvention - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 3	131025/03
RUST-2025-30	Demande de subvention auprès du département - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 2 Convention	131025/04